



Nombre de conseillers	56	8
En exercice	56	
Présents	42	
Votants par procuration	5	
Absents	14	
Total des votes	47	

9.1

L'an deux mille vingt cinq, le dix neuf mai 2025 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 13 mai 2025 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

Mme DE ANDRES, M. LECHAPTOIS, M. BOUCHER, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme ROULAND, Mme GILBERT, M. LEROY, M. BOUET, Mme DEFLUBE, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. BARRE, M. MARIE, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. TIMON, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, Mme DUVAL, M. BURET, Mme MONLON, Mme CABOT, M. DUCLOS, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. CHEVREAU, M. VALLEE, M. MORDANT, Mme BOQUET, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. COUREL, M. VETEL, M. PLATEL, M. SIMON, M. LEGRIX, Mme BOURNISIEN, Mme MONTIER, M. FOU COURT, M AUBER, Mme VANBESIEN, Mme DUHAMEL

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

M.TIHY A MME DUHAMEL, M. BEAUDOUIN A M. BURET, M. LEFRANCOIS A MME DUTILLOY, MME QUESNEY A M. DARMOIS, M. BLAS A MME BOURNISIEN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ROSA

N°DEL_0066_2025 Mise en place d'une convention de partenariat INITIATIVE EURE

INITIATIVE EURE est une structure associative créée en 2003 à l'initiative des chambres consulaires, qui accompagne et finance des porteurs de projets lors d'une création, d'une reprise ou d'un développement d'entreprise. Les prêts mis en place sont des prêts d'honneur. Ils peuvent donner accès à des dispositifs complémentaires tels que le dispositif Coup de pouce.

La structure associative INITIATIVE EURE a contractualisé avec la Communauté de communes Pont-Audemer Val de Risle dans le cadre d'une convention de partenariat, dès 2021. Il s'agit d'une convention annuelle, qui pourra être renouvelée sous réserve que la prestation réalisée réponde aux attentes du territoire et reçoive l'agrément des élus

Cette convention de partenariat prévoit également que la Communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle doivent :

- mettre en place une communication sur les services apportés par Initiative Eure sur son territoire
- Mettre des locaux à disposition du chargé de mission d'Initiative Eure lorsqu'il est présent sur le territoire
- Mettre à disposition une salle pour les réunions mensuelles du comité d'agrément
- Apporter un financement annuel à Initiative Eure., de 23 centimes par habitant ainsi qu'une cotisation de 900 €

Aussi, au regard de ce qui précède,

Il a été constaté dès les premières années de conventionnement, que la mise en place des prêts était dynamique et satisfaisante. Ce financement représentant un levier qui facilite la concrétisation de nombreux projets.

En 2024, 40 porteurs de projets ont été accueillis par Initiative Eure, 6 porteurs de projets ont été accompagnés et financés.

Aussi et au regard de ce qui précède,

VU l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2024-10 portant modification des statuts de la communauté de communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'accord des élus obtenu lors de la Commission développement économique du 14 mai 2025.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exerce de plein droit les domaines de compétences relevant du groupe suivant :

➤ *Action de développement économique dans les conditions prévues par l'article L4251-17*

CONSIDÉRANT la nécessité pour le territoire, d'accompagner les petites entreprises et notamment les plus jeunes d'entre-elles dans leur développement et ainsi favoriser le dynamisme et l'emploi ;

CONSIDÉRANT que notre territoire s'est doté de nombreux outils aux services des entreprises (pépinière d'entreprises, atelier relais, conseils aux dirigeants, etc.) mais ne dispose pas de la possibilité de mobiliser des prêts d'honneur sur son territoire ;

CONSIDÉRANT la complémentarité de ces prêts d'honneur avec les autres outils existants ;

CONSIDÉRANT que le bilan chiffré des prêts d'honneur mis en place par INITIATIVE EURE sur le territoire intercommunal est jugé satisfaisant par la collectivité

Le Conseil Communautaire décide,

Après en avoir délibéré

A l'unanimité,

- **DE RENOUVELER** pour l'année 2025 la convention de partenariat Initiative Eure
- **D'AUTORISER** le Président de la Communauté de Communes ou son représentant à engager et conduire les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant

Pont-Audemer, le 19 mai 2025

le Président

qui certifie que la présente délibération a été adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL